



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1309

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour son programme de gestion nature de la pelouse sèche sur le captage d'eau potable**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1309**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Meyzieu

objet : **Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour son programme de gestion nature de la pelouse sèche sur le captage d'eau potable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes est une association loi 1901, ayant pour objet la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le Conservatoire est doté d'un Conseil scientifique composé de spécialistes et fait appel à une équipe technique expérimentée. Il bénéficie d'une solide expérience de la gestion des espaces naturels dans la région. Ses actions sont basées sur une volonté forte d'assurer la protection des milieux. Le CEN a initié en 1998 un plan de gestion nature dans le domaine de la préservation des milieux présentant un intérêt écologique fort.

Le site du champ captant de la Garenne présente des richesses écologiques, rares à l'échelle de la Métropole de Lyon et du département. Situé au sein d'un site Natura 2000, il abrite :

- des pelouses sèches dont certaines, installées sur des sables sont particulièrement rares et bien conservées. Ces milieux sont d'intérêt européen,
- des populations importantes d'une orchidée rare (l'Orchis parfumé ou vanille), qui se maintiennent grâce à la gestion mise en œuvre pour l'activité de production d'eau potable et celle du CEN,
- des populations de papillons rares dans le département et en régression dans le nord de la France (le Grand Nègre des bois et le Mercure), qui utilisent cette prairie sèche pour se nourrir.

Le souhait de préserver ce site en tant que témoin des sables alluviaux des îles de Miribel-Jonage, s'est traduit, le 25 janvier 1994, par la signature d'une charte entre la Communauté urbaine de Lyon, le CEN et l'exploitant du champ captant. Depuis la signature de cette charte, 3 plans de gestion ont déjà été mis en place sur ce site : 1998-2002, 2005-2009, et 2010-2014. Le plan d'actions 2015-2019 s'inscrit dans le cadre de la révision du plan de gestion 2010-2014.

a) - Objectifs de la politique publique "cycle de l'eau"

Parmi les objectifs de la politique publique "cycle de l'eau (court, moyen, long termes)", un est de contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et la protection de la ressource en eau pour tous les usagers par l'articulation de plan de gestion des milieux en cohérence avec la politique environnementale et stratégique des milieux naturels et aquatiques (trames verte et bleue).

Le programme de gestion du CEN 2015-2019, initié en 2015 et relatif au domaine de la protection des milieux, est en totale cohérence avec ces objectifs.

b) - Programme d'actions 2015-2019 du CEN : compte-rendu et bilans des actions réalisées au titre de l'année 2015

Par délibération n° 2015-0619 du Conseil du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 4 740 € TTC pour l'année 2015 dans le cadre de la première année du plan de gestion 2015-2019.

Le plan de gestion réalisé en 2015 a permis de :

- réaliser le suivi des 3 types de pelouses sèches présentes sur le champ captant de Meyzieu Garenne. Il a été mis en exergue le maintien global des cortèges floristiques mais également la progression des graminées pouvant entraîner un appauvrissement de la flore,
- suivre le développement des populations d'Orchis parfumé. Cette orchidée protégée au niveau national et présente dans la moitié sud de la France, nécessite la mise en place de protocole de gestion assurant le maintien de pelouses sèches dites maigres,
- finaliser l'étude du suivi d'expérimentation sur le solidage. A moyen terme, le dépôt de produit de fauche tend à limiter le développement de ces invasives sur le site.

Le bilan de ce plan de gestion répond aux enjeux de préservation de ce site. Ce suivi permet l'adaptation du plan de gestion pour l'année 2016, par la mise en place d'une fauche estivale et le dépôt modéré et contrôlé de produit de fauche afin de préserver les espèces floristique remarquables.

c) - Programme d'actions pour 2016 du CEN

Le plan de gestion proposé découle des conclusions du bilan de l'année précédente. Le CEN propose de poursuivre ce plan de gestion afin d'assurer la préservation des espèces remarquables du champ captant de Meyzieu Garenne.

Les principaux objectifs du plan de gestion proposé pour 2016 permettront de :

- poursuivre la gestion mise en œuvre en faveur de la biodiversité,
- restaurer certaines pelouses sèches par des actions de fauche,
- lutter contre les espèces végétales envahissantes,
- améliorer la connaissance de la biodiversité du site,
- communiquer sur la compatibilité de la gestion pour la production d'eau potable et le maintien de la biodiversité.

Au regard de l'enjeu de ce plan de gestion en matière de préservation de la biodiversité, la Métropole propose de soutenir financièrement le CEN.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 4 455 € TTC dans le cadre du plan de gestion pour l'année 2016, soit une subvention inférieure de 6 % par rapport à celle attribuée en 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement, pour l'année 2016, d'un montant de 4 455 € au profit du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes dans le cadre du plan de gestion 2015-2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le CEN définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2016 - compte 6743 - opération n° 1P20O2196.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.